

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-19 du 28 Janvier 1977

portant nomination des Membres du Conseil
d'Administration de la Société Nationale
de Construction et de Travaux Publics
(SO.NA.CO.TRA.P.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
 VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
 VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1975, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
 VU le Décret n° 76-44 du 19 Février 1976 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Construction et de Travaux Publics (SONACOTRAP) ;
 SUR Proposition du Ministre de l'Equipement ;
 Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Construction et de Travaux Publics (SONACOTRAP), les camarades dont les noms suivent :

- | | |
|---------------------|---|
| - MONTEIRO Fabien | : Représentant du Ministre de l'Equipement, |
| - MAHOUEKPO Gaston | : Représentant du Conseil National de la Révolution, |
| - TAUZIET Maurice | : Représentant du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, |
| - HOUNSOU Atchouké | : Représentant du Ministre chargé du Plan, |
| - BANKOLE Alexis | : Représentant du Ministre des Finances, |
| - ZINSOU Benjamin | : Représentant du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, |
| - GOUNONGBE Gabriel | : Représentant du Ministre chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, |
| - OUSSOU Henri | : Représentant du Ministre du Commerce et du Tourisme, |
| - BIDOUZO Augustin | : Représentant la Banque Béninoise pour le Développement, |

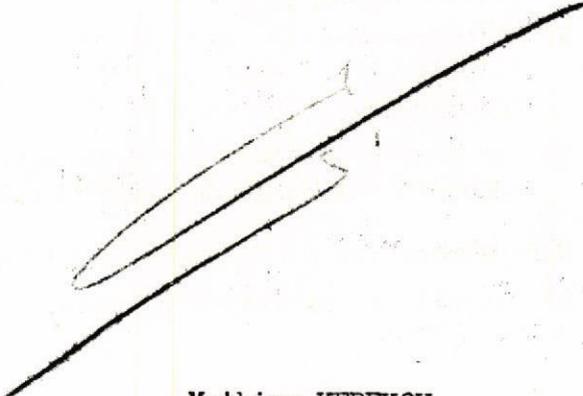
- MALAM IDI Abdoulaye : Représentant la Banque Commerciale du Bénin
 - AKPAKI Ibrahim Benoît
 - MADODE Joseph
 - TOHIO Jean
 - HOUSSOU C. Célestin
- { Représentant le Personnel de la SO.NA.CO.TRA.P.

Article 2.- Le Camarade MONTEIRO Fabien est nommé Président du Conseil d'Administration de ladite Société.

Article 3.- Le Ministre de l'Equipement est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Janvier 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Equipement,



Richard RODRIGUEZ

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2 SGG 4 ME 10 autres Ministères 14 BN 2
DPE-INSAE-DGAJL 6 Membres 14 SO.NA.CO.TRA.P. 10 I.E.A.A.-I.E.F.-DCCT-ONEPI 4
Gde Chanc 1 UNB-FSJEP 4 JORPB 1.-